

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2018/111**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix-huit et le **jeudi 20 décembre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 13 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : Mmes MOURTEROT, BARRAQUE, TOUTU, MOULAT et M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

M.AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON  
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE  
Mme BERGES donne procuration à Mme MOULAT  
M. COURTIE donne procuration à M. MASONNAVE  
M. SARRAILH donne procuration à M. DOUX



**Secrétaire de séance** : M. VISSE

**OBJET : FINANCES - APPROBATION DU CA 2017 ET BP 2018 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE D'OSSAU**

**RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS BARBAN, PRESIDENT DE L'OT DE LA VALLEE D'OSSAU**

L'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Par délibération en date du 19 février 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le CA 2017 et le BP 2018.

La balance générale des comptes de l'exercice 2017 se présente de la manière suivante :

	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Résultats de clôture 2017
<b>Investissement</b>			
Dépenses	7 100,00 €	4 815,24 €	- 4 815,24 €
Recettes	7 100,00 €	- €	
<b>Exploitation</b>			
Dépenses	57 770,00 €	47 483,96 €	
Recettes	57 770,00 €	58 126,00 €	10 642,04 €
TOTAL :			5 826,80 €

Le budget primitif 2018 est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
<b>Investissement</b>	
Dépenses	26 306,80 €
Recettes	26 306,80 €
<b>Exploitation</b>	
Dépenses	207 866,80 €
Recettes	207 866,80 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu l'article L.133-8 du Code du Tourisme,  
Considérant que selon l'article 10 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 ont été présentés le 19 février au Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

Le rapport entendu,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le CA 2017 et le BP 2018 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau.

Le Président



Jean-Paul CASAUBON

